

Conditions Générale de Vente Evenlight

Téléphone : 06 60 45 40 22

Web : www.evenlight-net.com

RCS /SIRET51848654300029

TVA non applicable, article 293 B du CGI

Article 1 : Objet et champ d'application

Les conditions générales de vente décrites ci-après détaillent les droits et obligations de Evenlight et de son client dans le cadre de la vente des prestations de services suivantes :

- Prestation Dj
- Prestation Sonorisation ou éclairage

L'acceptation d'un devis ou la signature d'un contrat avec Evenlight par une personne physique ou morale, emporte acceptation pleine et entière des présentes conditions générales de vente qui prévaudront, le cas échéant, sur toute autre version et sur les propres conditions d'achat ou autres du client.

Article 2 : Condition de paiement et règlement

Les prix en vigueur sont exprimés TTC. Les prix indiqués s'entendent en Euros. Le règlement des services se fait par chèque ou par virement bancaire, espèces. Sauf conditions particulières, nos tarifs s'entendent pour paiement comptant. En cas de règlement effectué après la date de la prestation, une pénalité de retard de paiement est applicable selon un taux égal à 10% du montant de la facture par mois de retard. Le paiement par chèque ne peut se faire que par des chèques libellés en Euros et tirés sur une banque française. Le chèque doit être établi à l'ordre de Evenlight et être soit remis en main propre lors de la prestation soit envoyé à Evenlight 3 Rue des Tadornes 14470 Graye sur mer

Article 3 : Droit de propriété intellectuelle – Confidentialité

Le client accepte et reconnaît que les activités proposées par Evenlight sont l'entière et exclusive propriété de Evenlight. Par conséquent, le client s'engage à ne pas utiliser le nom de Evenlight à son bénéfice sans autorisation expresse préalable de la part de Evenlight

Article 4 : Rétractation, modification de la prestation du fait du client

Le client peut en accord avec Evenlight choisir de modifier le lieu et le type de prestation dans un délai de 90 jours précédant la date d'exécution de la prestation. Si du fait du client la prestation ne pouvait être effectuée dans les conditions définies dans le contrat, Evenlight et son client conviendront d'une nouvelle date pour reproduire à l'identique la prestation

convenue sous réserve de disponibilité de Evenlight. Passé ce délai de 90 jours, Le client restera redevable des sommes convenues au contrat sur lequel il a donné son accord soit 50% du montant restant dû après déductions de l'acompte déjà versé. L'acompte n'étant pas remboursable sauf délais légal des 14 jours depuis la souscription du contrat.

Article 5 : Modification et annulation de la prestation, cas de force majeure

Evenlight s'engage à accomplir le service et les prestations telles que définies dans le contrat sur lequel elle s'est accordée avec son client. Cependant, Evenlight se réserve le droit de modifier, annuler ce service ou cette prestation dès lors que les conditions ne sont pas réunies pour permettre de l'assurer tel qu'il était prévu, ou en cas de force majeure tels que, sans que cette liste soit limitative, catastrophe naturelle, grèves, gel, incendie, tempête, pannes électrique, inondation, épidémie, difficultés d'approvisionnement, grève ou autre conflit du travail, dysfonctionnement ou interruption des voies de communication nationale ou internationale affectant sa/ses prestation(s) en raison de son caractère imprévisible et irrésistible. Dans tous les cas de force majeure, Evenlight est déchargée de toute responsabilité, que ce soit sur le plan contractuel ou délictuel, au titre de toutes garanties ou sur tout autre fondement, pour tout préjudice causé directement ou indirectement par la force majeure et n'est, en conséquence redevable d'aucun dommages et intérêts ni d'aucune indemnité au titre de l'inexécution totale ou partielle de ses obligations. Cependant, si la prestation ne peut être effectuée: Evenlight s'engage à la reproduire à l'identique à une date ultérieure convenue avec son client sous réserve de disponibilité de Evenlight.

Le cas échéant la prestation sera purement annulée, l'acompte non remboursable.

Article 6 : Loi applicable et juridiction

Les présentes conditions sont soumises au droit français. Si aucun accord amiable ne peut être trouvé, les parties soumettent tout litige, controverse ou réclamation devant le tribunal de commerce de Caen.